

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

25-09-23

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES, TENUE LE MARDI 23 SEPTEMBRE 2025, À 19 H 34 À LA SALLE 107-108 DU CENTRE ADMINISTRATIF, SITUÉ AU 435, AVENUE ROULEAU, À RIMOUSKI.**

### Étaient présents

M <sup>me</sup>	Julie Barbeau	membre parent à compter de 19 h 45, motivé
M <sup>me</sup>	Marie-Pierre Boucher	membre parent et vice-présidente
M <sup>me</sup>	Heidi-Kim Ferguson	membre parent
M.	Alexandre Charest	membre parent
M <sup>me</sup>	Cynthia Julien	membre du personnel
M <sup>me</sup>	Julie Lebrun-Whitton	membre du personnel
M <sup>me</sup>	Stéphanie Proulx	membre du personnel
M.	Rémi Lavoie	membre du personnel
M <sup>me</sup>	Béatrice Fournier	membre de la communauté
M <sup>me</sup>	Amélie Pichette	membre de la communauté
M <sup>me</sup>	Sarah Toulouse	membre de la communauté
M.	Michael Vallée	membre de la communauté

### Permanence :

M <sup>me</sup>	Nancy Prévéreault	directrice générale
M <sup>e</sup>	Cathy-Maude Croft	secrétaire générale
M <sup>me</sup>	Christine Marquis	directrice générale adjointe

### Membres du personnel invités :

M <sup>me</sup>	Véronique Marquis	directrice du SRH par intérim
M <sup>me</sup>	Marie-Hélène Ouellet	directrice du SRF
M <sup>me</sup>	Émilie Thériault-Deroy	directrice adjointe du SRÉ
M.	Martin Arsenault	directeur du SRI
M.	Jean-François Brisson	directeur du SRM et du Transport

### Absences motivées :

M.	Éric Lepage	membre parent et président
M.	Samuel Perreault	membre de la communauté
M <sup>me</sup>	Marie-Hélène Gagné	membre du personnel d'encadrement sans droit de vote et directrice du SRÉ

25-09-23-621

## OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

En l'absence du président, la vice-présidente, Mme Marie-Pierre Boucher, présidera la séance. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

25-09-23-622

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sarah Toulouse et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;

3. Agenda de consentement :
  - 3.1. Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 juillet 2025 – Approbation et suivi ;
  - 3.2. Politique relative à l'évaluation de la direction générale - Abrogation ;
  - 3.3. Entente pour l'opération d'un service en formation professionnelle ;
  - 3.4. Construction d'un gymnase – École Lévesque – Octroi d'un contrat ;
4. Réaménagement des quartiers scolaires dans le secteur de Mont-Joli ;
5. Budget 2025-2026 – Recommandation du Comité de vérification ;
6. Période de questions ;
7. Autres sujets ;
8. Levée de la séance.

**25-09-23-623 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUILLET 2025**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

Il est proposé par Mme Heidi-Kim Ferguson et résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2025 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**25-09-23-624 POLITIQUE RELATIVE À L'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - ABOGATION**

Attendu les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* ;

Attendu que la nomination des directrices et directeurs généraux s'effectue maintenant par le gouvernement du Québec ;

Attendu que l'évaluation des directrices et directeurs généraux relève du ministre de l'Éducation ;

Attendu que la *Politique relative à l'évaluation du rendement professionnel de la directrice générale ou du directeur général* n'est plus applicable ;

Il est proposé par Mme Heidi-Kim Ferguson et résolu à l'unanimité d'abroger la *Politique relative à l'évaluation du rendement professionnel de la directrice générale ou du directeur général*, codifiée sous le numéro A133-30, à compter du 24 septembre 2025.

**25-09-23-625 ENTENTE POUR L'OPÉRATION D'UN SERVICE RÉGIONAL EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

ATTENDU que les centres de services scolaires des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Commission scolaire Eastern Shores valorisent la collaboration entre eux ;

ATTENDU que dans le cadre de cette collaboration, ils ont mis sur pied le Service régional en formation professionnelle ;

ATTENDU que le mandat du Service régional en formation professionnelle consiste essentiellement à :

- Optimiser et diversifier l'offre régionale ;
- Cultiver la collaboration entre les partenaires scolaires régionaux comme moteur des actions réalisées dans chacun des milieux ;
- Promouvoir et maximiser les stratégies et les efforts de recrutement.

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente afin, notamment, de préciser les modalités d'opération du Service régional en formation professionnelle et de prévoir les responsabilités de chacun des partenaires à cet égard ;

ATTENDU que ces responsabilités comprennent des engagements financiers pendant la durée de l'entente et après celle-ci, le cas échéant ;

ATTENDU qu'un projet d'entente à cet effet a été élaboré et a fait l'objet d'un consensus au sein du Comité régional des directeurs généraux du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

ATTENDU que ce projet prévoit que l'entente est d'une durée de deux ans, renouvelable ;

Il est proposé par Mme Heidi-Kim Ferguson et résolu à l'unanimité que le Centre de services scolaire des Phares soit partie à l'Entente pour l'opération d'un Service régional en formation professionnelle et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente ainsi que tous les documents y afférents pour et au nom du Centre de services scolaire des Phares.

M. Rémi Lavoie dénonce un potentiel conflit d'intérêt et se retire de la séance et s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décision du prochain sujet.

#### **25-09-23-626 CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – ÉCOLE LÉVESQUE – OCTROI D'UN CONTRAT**

ATTENDU le projet d'ajout d'espace en formation générale visant la construction d'un gymnase à l'école Lévesque à Saint-Donat ;

ATTENDU l'appel d'offres public qui a eu lieu pour obtenir des soumissions d'entrepreneurs en construction ;

ATTENDU le résultat de cet appel d'offres ;

ATTENDU l'analyse des soumissions faite par la firme d'architectes du projet, Rive Architecture ;

ATTENDU qu'une autorisation du ministère de l'Éducation du Québec est requise pour octroyer le contrat de construction ;

ATTENDU que ladite autorisation a été demandée par le Centre de services scolaire des Phares, mais demeure sans réponse pour le moment ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles ;

Il est proposé par Mme Heidi-Kim Ferguson et résolu à l'unanimité, d'octroyer conditionnellement à la réception de l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec, le contrat de construction visant la construction d'un gymnase à l'école Lévesque à Saint-Donat à la firme Construction Albert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 3 163 000 \$, taxes en sus. À défaut de la réception de l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec, le contrat ci-haut mentionné ne pourra pas être octroyé.

#### **25-09-23-627 RÉAMMÉNAGEMENT DES QUARTIERS SCOLAIRES DANS LE SECTEUR DE MONT-JOLI**

ATTENDU l'évolution et la répartition de la clientèle au sein des écoles des Alizés et Norjoli à Mont-Joli ;

ATTENDU la nécessité de réaménager les quartiers scolaires dans le secteur de Mont-Joli ;

ATTENDU le projet de réaménagement ;

ATTENDU la consultation auprès du Comité de parents ;

Il est proposé par Mme Julie Lebrun-Whitton et résolu à l'unanimité d'adopter la description des quartiers scolaires des écoles des Alizés et de Norjoli comme présenté par la directrice adjointe du Service des ressources éducatives et décrite au document « Réaménagement de certains quartiers scolaires ».

Il est également résolu d'intégrer cette nouvelle description au document « Critères d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027 ».

Ce document codifié sous le numéro E-104-2 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

#### **25-09-23-628 BUDGET 2025-2026 – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Phares doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation du Québec son budget pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2025-2026 ;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 8 610 957 984 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026 ;

ATTENDU que le produit de la taxe scolaire au montant de 6 485 188 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 42 352 307 \$ ;
- Un nombre de 34 769 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- Un taux de taxe scolaire déterminé de 0,08423 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'année scolaire 2025-2026.

ATTENDU la recommandation du comité de vérification ;

Il est proposé par Mme Julie Barbeau et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2025-2026, codifié sous le numéro F105.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

#### **25-09-23-629 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne du public n'est présente à la séance.

#### **25-09-23-630 AUTRE SUJET**

Aucun sujet n'est soumis.

#### **25-09-23-631 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 55, il est proposé par Mme Amélie Pichette et résolu à l'unanimité de lever la séance.